



Traversée de la Vallée Verte

REGLEMENT 2018

• Départ

Dimanche 8 juillet 2018 :

Chaufour Run 13 km - D+ 670 - 10h

Chambon Neige et Lac 23 km – D+ 1100 - 9h

Trail de la Vallée Verte 43 km – D+ 1900 - 7h30

Départ de Sancy resort Monneaux

• Arrivée

Dimanche 8 juillet 2018 :

Chaufour Run 13 km - D+ 670

Chambon Neige et Lac 23 km – D+ 1100

Trail de la Vallée Verte 43 km – D+ 1900

Arrivée Sancy resort Monneaux

- Douches,
- Repas après course.

• Retrait Dossards

Chaufour Run 13 km Course ouverte à partir de la catégorie cadet 16 – 17 ans

Chambon Neige et Lac 23 km Course ouverte à partir de la catégorie junior 18 – 19 ans

Trail de la Vallée Verte 43 km Course ouverte à partir de la catégorie espoir 20 ans et plus

Dossards à retirer à Sancy Resort

- samedi 7/07 de 16 à 19h
- Dimanche 8/07 de 6 à 9h30

• Frais d'inscription

Chaufour Run 13 km - 12 €

Chambon Neige et Lac 23 km – 20 €

Trail de la Vallée Verte 43 km – 38 € repas compris

Repas supplémentaire 12 €

• Inscription, date limite et documents à fournir

Pour toutes les courses

Inscription avant le 5/07/2018 en utilisant le lien depuis notre site ou sur www.sporttips.fr ; et dans la limite des places disponibles, inscription sur place

- Pour les documents (licences ou certificat médical) à télécharger sur votre fiche personnelle avant le 21/06/2018

Documents papier (Certificat médical, Licence, ..) seront envoyés à :

Sportips – Traversée de la Vallée Verte – bp 20019 – 83521 Roquebrune sur Argens cedex OU en format numérique à info@sportips.fr

En cas de maladie ou d'accident, l'inscription sera remboursée uniquement sur présentation d'un certificat médical daté et envoyé au plus tard le 21 juin 2018 (cachet de la Poste faisant foi), au-delà il n'y aura pas de remboursement possible en raison des frais fixes engagés.

Possibilité de vérifier votre inscription sur traversee-vallee-verte.com

Dotation d'accueil à tous les participants.

Les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quelque soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.

● **Parcours**

Détails sur <http://traversee-vallee-verte.com/>

● **Ravitaillements**

Chaufour Run 13 km – 1 ravitaillement – km 5,2 parking Chambon des Neiges

Chambon Neige et Lac 23 km – 2 ravitaillements – km 11,9 ruisseau des Fouesses et km16 parking Chambon des Neiges

Trail de la Vallée Verte 43 km – 4 ravitaillements – km 12 Jassat, km 23,8 Parking Château de Murol, km 31,2 Ruisseau des Fouesses, km 35,4 parking Chambon des Neiges

Et ravitaillement à l'arrivée pour tous

● **Sécurité**

Respecter le code de la route (traversées de routes) et les indications des signaleurs.

Matériel obligatoire

43 km

- Réserve d'eau de 0,75 litre minimum.
- Vivres de course.
- Couverture de survie.
- Sifflet.
- Coupe-vent, suivant les conditions météorologiques (Précisé la veille de la course, affichage, site internet et réseaux sociaux).

Matériel CONSEILLE :

- Téléphone mobile.
- casquette et lunettes OU Gants ou bandeau en fond de sac selon conditions météo

13 et 23 km

Matériel obligatoire

- Coupe-vent, suivant les conditions météorologiques (Précisé la veille de la course, affichage, site internet et réseaux sociaux).
- Réserve d'eau de 0,5 litre minimum.

Matériel CONSEILLE :

- Téléphone mobile.
- Vivres de course.
- casquette et lunettes OU Gants ou bandeau en fond de sac selon conditions météo

Le port du dossard est obligatoire, il doit rester parfaitement visible et accessible.

Le matériel sera contrôlé au moment du retrait des dossards et à l'arrivée pour les premiers, puis de façon aléatoire, des pénalités de temps seront attribuées pour chaque élément manquant.

Les personnes dont l'équipement est insuffisant seront interdites de départ ou arrêtées.

Les bâtons sont autorisés.

Pour les concurrents concernés, une fiche précisant le traitement médical en cours et les contre-indications.

La surveillance médicale est assurée par un médecin de course et par une association de secouristes.

Autres consignes :

Si vous êtes témoin d'un accident, donner rapidement et correctement l'alerte.

Signaler votre abandon auprès des bénévoles présents le long du parcours.

Les participants s'engagent sous leur responsabilité et par leur inscription, ils acceptent de respecter le règlement de l'épreuve.

Pour des raisons de sécurité, en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

● Assurance

● Responsabilité civile :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

● les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

● Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement en responsabilité civile.

● La possession d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied ou du sport en compétition de moins d'un an est obligatoire pour participer à une compétition et bénéficier de la couverture des assurances.

● Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.

● Réclamations :

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

● Jury d'épreuve :

Il se compose :

- Du directeur de course
- d'un représentant des coureurs
- d'un responsable FFA

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

● Résultats & Récompenses

Chaufour Run 13 km - Chambon Neige et Lac 23 km – Trail de la Vallée Verte 43 km

Dimanche 8 juillet : 14h30 récompenses aux 3 premières et 3 premiers + trophée aux premiers de chaque catégorie,

● Manifestation éco-responsable et manifestation partenaire du Parc Naturel Régional des Volcans

Dans ce cadre, nous ne distribuerons plus de gobelets plastiques, vous devez avoir vos propres écotasses, des éco-tasses seront mises à votre disposition contre caution de 1 €.

● Droits à l'image :

Par sa participation chaque participant autorise expressément l'organisateur et ses ayants-droits à fixer, reproduire, représenter, modifier, sur tout support et par tout moyen, son image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la compétition susvisée, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales. Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de 2 ans.

L'organisateur et ses ayants droits s'interdisent expressément d'utiliser l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, et avec l'accord officiel de l'organisation.

● Vie privée, informatique et liberté :

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés» les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Toute participation implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA et de la compétition susvisée.

Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant auprès de Sportips, société qui gère les inscriptions.